



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-sept mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 24**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 10**

Mme Elodie Simoes à M. Frédéric Hucheloup, M. Pierre Testu à Mme Johanne Ledanseur, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand à M. Michel Bucheton, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Denis Corman.

**Absent non représenté : 1**

M. Amroze Adjuward.

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur**

---

**Délibération n° DEL-25-04-02-20**

**Objet : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Rapport d'activité 2024**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L123-4 et suivants,

VU le rapport d'activité du Centre Communal d'action sociale de Vélizy-Villacoublay pour l'année 2024, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la commission Solidarités-Qualité, réunie en séance le 24 mars 2025, a pris acte du rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale de Vélizy-Villacoublay pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a vocation à animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées,

CONSIDÉRANT que le CCAS de Vélizy-Villacoublay propose une aide et un accompagnement par le personnel administratif et social, des prestations de service et des aides financières, et que les conventions passées avec d'autres institutions publiques ou avec des associations permettent également d'enrichir le service rendu à la population,

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024, le CCAS de Vélizy-Villacoublay a établi son rapport d'activité, qui présente :

- les points saillants de l'année,
- la population concernée par l'action du CCAS,
- les thématiques des fragilités psychosociales et financières,
- les prestations de service,
- les dépenses et recettes de fonctionnement du CCAS,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).**

PREND ACTE du rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale de Vélizy-Villacoublay pour l'année 2024, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 02 avril 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*